

Convention de partenariat dans le cadre de l'action « Olympiades d'Etude Solidaire » 2018

1. ACTEC, partenaire organisateur de l'événement s'engage à :

- Assurer le financement complet des heures d'étude solidaire. Aucune participation financière ne pourra donc être réclamée à la salle d'étude participante ou aux jeunes pour couvrir le projet;
- Apporter tout le matériel pédagogique de communication nécessaire au bon développement de l'activité (affiches, passeports et billets). Celui-ci est fourni à titre gracieux. ACTEC se réserve le droit de reprendre le matériel inutilisé;
- Rester disponible durant tout le déroulement de l'activité pour aider le partenaire à la mise en place de l'action en assurant notamment des visites dans les salles participantes ;
- Organiser la formation des responsables de salles ;
- Assurer le suivi de l'action et communiquer les résultats finaux aux salles participantes ;
- Garantir la remise de la totalité de la somme récoltée dans le cadre de l'action aux projets éducatifs soutenus ;
- Sensibiliser les jeunes, fréquentant les écoles avoisinantes, aux Olympiades et transmettre, s'il y a lieu les coordonnées des salles solidaires. Cette sensibilisation ne concerne que les salles qui ont marqué leur accord à ouvrir leur porte à un plus large public.

2. _____, salle d'étude solidaire participante, s'engage à :

- Mettre à disposition des étudiants solidaires une salle leur permettant d'étudier dans des conditions adéquates selon les horaires établis précédemment par les responsables de la salle ;
- Assurer l'accès à tous les jeunes désireux de participer à l'action sans distinction de sexe, race ou religion. Seule la capacité d'accueil de la salle et le nombre de responsables présents pouvant être retenus comme arguments recevables pour refuser l'accès à la salle ;
- Etre présent dans la salle durant la totalité des heures d'étude ;

- Transmettre de manière régulière et via Internet le nombre d'heures effectuées par les étudiants solidaires.
- Participer à l'évaluation de l'action auprès des jeunes en leur soumettant une enquête de participation fournie par ACTEC.

3. Les deux partenaires impliqués s'engagent à :

- Respecter la philosophie générale de l'action

Daniel TURIEL,
Directeur d'ACTEC

.....
Responsable de la salle solidaire
.....